

Description des modalités d'acquisition de la certification :

Pour viser la certification professionnelle complète « Designer Architecte d'intérieur », le candidat doit :

- Valider les 4 blocs de compétences ci-dessous.
- Réaliser une période d'application professionnelle dans le domaine de la certification, de 4 mois minimum, consécutifs ou non et dans le respect de la durée et des conditions du contrat correspondant à la voie d'accès choisie (tous statuts autorisés).

À l'issue d'une démarche VAE, la certification professionnelle complète s'obtient par la validation cumulative des 4 blocs de compétences du référentiel de certification sur la base d'un livret de preuves (livret 2) présenté en soutenance orale devant le jury d'évaluation.

Chaque bloc peut être validé de manière autonome. Dans ce cas, un Certificat de bloc de compétences RNCP est délivré. La validation partielle d'un bloc n'est pas possible.

La certification et les cycles de préparation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les candidats concernés peuvent solliciter les aménagements nécessaires auprès du campus référent.

Bloc 1 - Étudier la faisabilité d'un projet d'architecture d'intérieur responsable et le définir

Ce bloc couvre l'analyse initiale d'un projet d'architecture d'intérieur, depuis la compréhension de la demande client jusqu'à la formulation de premières idées conceptuelles innovantes. Il comprend l'évaluation des contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires, la réalisation de diagnostics, la formalisation du cahier des charges initial et la production de premières intentions créatives originales.

Bloc 2 - Concevoir un projet d'architecture d'intérieur responsable

Ce bloc couvre la conception détaillée d'un projet d'architecture d'intérieur, depuis l'idéation avancée jusqu'à la présentation finale de l'avant-projet au client. Il mobilise des outils numériques et immersifs pour la visualisation et intègre les contraintes réglementaires, techniques, esthétiques et économiques, dans une démarche responsable, inclusive et éthique.

Bloc 3 - Piloter l'exécution des travaux d'un projet d'architecture d'intérieur

Ce bloc traite de la phase opérationnelle, de la préparation du chantier à sa réception. Il couvre les documents techniques et administratifs (DCE, permis, CCTP), la planification, le suivi budgétaire, la coordination des travaux, la garantie des conditions de qualité et de sécurité et la gestion de la réception.

Bloc 4 - Développer et promouvoir son activité d'architecte d'intérieur

Ce bloc vise à permettre au designer architecte d'intérieur de créer ou développer une activité professionnelle autonome. Il couvre la création et le développement de l'activité professionnelle. Il comprend l'analyse de marché, la définition d'une offre, la construction d'un modèle économique, la stratégie de communication, le développement de partenariats et de réseau et la gestion administrative, sociale et fiscale de l'activité.

Composition des jurys :

Composition des jurys d'évaluation des épreuves de certification :

- Écrits : un correcteur, professionnel qualifié
- Oraux (avec livrables) : 2 jurys professionnels qualifiés externes neutres, en présence d'un membre de l'équipe pédagogique (sans voix délibérative)

Composition du jury de certification :

Le jury de certification est composé de 4 membres dont 50% sont des professionnels externes en activité dans le métier ou qui supervisent des personnes l'exerçant :

- 2 représentants de la certification : le directeur des certifications + un ingénieur pédagogique qualifié
- 2 professionnels qualifiés externes neutres

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Étudier la faisabilité d'un projet d'architecture d'intérieur responsable et le définir			
<p>Activité 1.1 Analyse de la demande client pour un projet d'architecture d'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil et analyse de la demande client - Analyse du programme client - Évaluation des contraintes du projet 	<p>C1.1.1 Conduire des entretiens (avec le client-commanditaire, les usagers, ...) et sélectionner les données nécessaires pour appréhender le projet d'architecture d'intérieur (objet du projet/programme, cible, attentes, échéances clés, leviers de choix...) en intégrant les contraintes esthétiques, techniques, programmatiques, RSE, réglementaires, budgétaires...</p> <p>C1.1.2 Analyser le brief client et les informations récoltées pour identifier les besoins du client et ses contraintes pour le projet d'architecture d'intérieur</p> <p>C1.1.3 Reformuler la demande du client et les informations collectées au travers de planches d'analyse pour clarifier sa stratégie, sa problématique et ses besoins et proposer un concept innovant et responsable</p>	<p>E1. Épreuve écrite <i>compétences C1.1.1 à C1.4.5</i></p> <p>Mise en situation professionnelle (réelle ou simulée) d'analyse, d'étude de faisabilité et de premières esquisses pour un projet d'architecture d'intérieur sur un site réel</p> <p>À partir de documents réels du projet d'architecture d'intérieur et de données (étude de marché, chiffres, étude quantitative/qualitative, plans du site...), le candidat analyse et rédige les documents synthétisant la situation et le projet.</p>	<p>Cr1.1.1 Les besoins du commanditaire et des usagers sont clairement rapportés dans les comptes-rendus d'entretiens. Les comptes-rendus et l'analyse du brief client couvrent les différents aspects du projet d'architecture d'intérieur (attentes fonctionnelles, esthétiques, techniques, programmatiques, RSE, réglementaires, budgétaires). Ils permettent d'en comprendre la teneur et mettent en lumière la valeur ajoutée des informations recueillies.</p> <p>Cr1.1.2 Les éléments recueillis sont exhaustifs, pertinents et hiérarchisés et permettent de cadrer la réalisation du cahier des charges. Les contraintes sont clairement exposées. Le processus d'analyse et les résultats sont documentés et justifiés avec des données objectives.</p> <p>Cr1.1.3 Les planches d'analyse sont cohérentes avec l'analyse et conformes aux exigences fonctionnelles, esthétiques, techniques, programmatiques, RSE, réglementaires et budgétaires du projet d'architecture d'intérieur. La reformulation de la demande y apparaît clairement.</p>
<p>Activité 1.2 Diagnostics et étude de faisabilité du projet d'architecture d'intérieur</p>	<p>C1.2.1 Réaliser des relevés de mesures, des plans et des photographies des espaces en assurant une visite du site du projet d'architecture d'intérieur pour identifier et schématiser les aspects structurels, techniques et esthétiques du site ou du bâtiment</p> <p>C1.2.2 Conduire un diagnostic technique et réglementaire du site (situation, PLU, cadastre, réseaux, ABF, PPR...) en s'appuyant sur la documentation disponible pour vérifier la faisabilité du projet d'architecture d'intérieur et identifier les limites du cahier des charges</p> <p>C1.2.3 Conduire l'analyse historique, sociologique et urbaine du site au travers d'enquêtes terrain et d'une approche sémiologique pour garantir une réponse adaptée aux objectifs programmatiques du projet d'architecture (cible visée, flux de circulation, accès au lieu s'il accueille du public, ...)</p> <p>C1.2.4 Analyser l'existant du projet d'architecture : état des lieux, existant réutilisable, qualités immatérielles (approche sensible) ..., en s'appuyant sur les relevés de côtes et les photographies réalisés pour proposer un concept adapté à la demande et au contexte, en privilégiant une approche durable</p>	<p>Le candidat produit des documents et supports professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un dossier d'analyse contextuelle du projet d'architecture d'intérieur - les comptes-rendus des entretiens de qualification de la demande - l'analyse du brief client, du besoin et du programme - un relevé d'état des lieux et des plans du site existants - le cahier des charges initial du projet d'architecture d'intérieur - la proposition commerciale - des concepts personnels avec plusieurs représentations visuelles différentes par concept (planches, croquis...) 	<p>Cr1.2.1 Les relevés de mesures réalisés sont justes et représentatifs du site. Les surfaces sont exactes. Un plan d'état des lieux est réalisé, il est normalisé et légendé. Les aspects structurels sont correctement localisés (réseaux, pièces techniques, passages...). Les photographies sont personnelles et illustrent bien l'espace et permettent de se figurer le site.</p> <p>Cr1.2.2 Le diagnostic technique est clair et précis. Il mentionne le type et la date de construction, le cadre réglementaire applicable.</p> <p>Cr1.2.3 Le dossier d'analyse contextuelle est étayé par des enquêtes terrain et une analyse sémiologique. Le contexte du site et du projet est correctement analysé. Les analyses sont pertinentes et cohérentes avec le projet à conduire et permettent une réelle prise en compte de la cible et de la stratégie du client.</p> <p>Cr1.2.4 Le dossier d'analyse mentionne les aspects sensibles et durables du site.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 : Étudier la faisabilité d'un projet d'architecture d'intérieur responsable et le définir (suite)			
Activité 1.3 Cadrage et contractualisation du projet d'architecture d'intérieur - Traduction de la demande client en cahier des charges initial - Contrat de prestation	C1.3.1 Reformuler la demande client en synthétisant les besoins, les objectifs, la cible, les livrables et résultats attendus, les contraintes et les principaux jalons du projet d'architecture d'intérieur pour les formaliser C1.3.2 Rédiger le cahier des charges initial technique et fonctionnel de la demande client dans le respect de l'état de l'art pour faire valider la demande au client C1.3.3 Rédiger une proposition commerciale de prestation en cohérence avec l'identité du client, ses attentes et ses capacités financières, en détaillant l'offre de service, les phases du projet et l'estimation budgétaire, pour obtenir son accord et le formaliser au travers de la signature du contrat d'étude	E1. Épreuve écrite (suite) <i>compétences C1.1.1 à C1.4.5</i> Mise en situation professionnelle (réelle ou simulée) d'analyse, d'étude de faisabilité et de premières esquisses pour un projet d'architecture d'intérieur sur un site réel À partir de documents réels du projet d'architecture d'intérieur et de données (étude de marché, chiffres, étude quantitative/qualitative, plans du site...), le candidat analyse et rédige les documents synthétisant la situation et le projet. Le candidat produit des documents et supports professionnels : - un dossier d'analyse contextuelle du projet d'architecture d'intérieur - les comptes-rendus des entretiens de qualification de la demande - l'analyse du brief client, du besoin et du programme - un relevé d'état des lieux et des plans du site existants - le cahier des charges initial du projet d'architecture d'intérieur - la proposition commerciale - des concepts personnels avec plusieurs représentations visuelles différentes par concept (planches, croquis...)	Cr1.3.1 La demande est retranscrite avec précision dans le cahier des charges. La cible et les livrables attendus sont correctement appréhendés, les contraintes sont prises en compte de façon exhaustive. Cr1.3.2 Le cahier des charges reflète précisément les besoins et attentes du client. Les rubriques de référence y sont mentionnées avec rigueur et pertinence (nature du projet, surface, reformulation de la demande, contraintes techniques, budget calendrier estimé du projet...) Les documents livrables, y compris le cahier des charges et les présentations associées, sont techniques, informatifs et esthétiquement soignés. Cr1.3.3 La proposition commerciale décrit la prestation : contextes et objectifs, phases du projet, calendrier et estimation budgétaire
Activité 1.4 Idéation, concepts créatifs et élaboration de premières esquisses originales, innovantes et responsables du projet d'architecture d'intérieur	C1.4.1 Réaliser une veille constante en architecture d'intérieur, intégrant les références architecturales et artistiques, les tendances, les nouveaux concepts et en explorant de nouveaux matériaux (en particulier éco-conçus) et techniques et les évolutions réglementaires et technologiques, pour proposer des solutions d'architecture d'intérieur et de design innovantes, accessibles et limitant l'impact environnemental C1.4.2 Définir des personae et des scénarii d'usage, au travers d'entretiens (client, usagers...), d'ateliers participatifs et en analysant des données sociologiques et marketing, pour identifier les besoins, comportements, attentes et motivations des futurs usagers de l'espace et répondre à la demande client C1.4.3 S'approprier les capacités et les évolutions de l'intelligence artificielle (IA) pour mobiliser cette ressource technologique dans une démarche de cocréation responsable, avec un esprit critique et éthique C1.4.4 Élaborer plusieurs scénarii d'axes conceptuels et énoncer les objectifs esthétiques et fonctionnels pour l'aménagement des espaces, en variant les volumes, les ergonomies, l'accessibilité, les circulations, les matériaux, la durabilité et les ambiances pour proposer plusieurs concepts d'architecture d'intérieur au client C1.4.5 Présenter les premières intentions, en les formalisant sous forme de planches d'inspiration (moodboard), planches d'ambiance, croquis, ou volumes simples et en décrivant le parti pris architectural, afin de faire adhérer le client à la proposition, au travers d'itérations successives si besoin	Cr1.4.1 Les idées proposées sont innovantes, fonctionnelles et esthétiques, elles tiennent compte des enjeux de développement durable et d'inclusion et sont pertinentes au regard de la demande du client. Les idées énoncées sont enrichies de références sourcées qui crédibilisent le projet. Cr1.4.2 Les personae et les scénarii d'usage sont détaillés, cohérents avec la demande client et utiles pour la conception des futurs espaces. Cr1.4.3 La mobilisation des IA dans la cocréation est clairement signalée. Le questionnement sur l'usage des IA dans le processus créatif démontre l'esprit critique dans la recherche d'innovation éthique et responsable. Cr1.4.4 Deux à trois concepts architecturaux sont proposés. Ils sont variés et répondent aux besoins exprimés dans le respect des contraintes énoncées. Les plans d'organisation, type "zoning" sont explicites et conformes aux attentes. Cr1.4.5 Les planches d'inspirations, d'ambiances et les croquis représentent visuellement les premières intentions et communiquent le parti pris architectural original et personnel. L'aspect visuel soutient et renforce la communication des idées créatives.	

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 2 : Concevoir un projet d'architecture d'intérieur responsable			
Activité 2.1 Réalisation de l'Avant-Projet Sommaire du projet d'architecture d'intérieur (APS)	<p>C.2.1.1 Mener des sessions collaboratives d'idéation créative basées sur les techniques de brainstorming, de design thinking et en intégrant des outils d'intelligence artificielle pour stimuler la génération d'idées et développer le concept du projet d'architecture d'intérieur dans le respect des principes du design, de l'esthétique, de l'ergonomie, de la fonctionnalité, de l'accessibilité universelle et de la propriété intellectuelle, en garantissant son caractère innovant, inclusif, évolutif et durable, et pour répondre aux attentes du client-commanditaire</p> <p>C.2.1.2 Garantir le respect des obligations réglementaires (urbanisme, construction, accessibilité, sécurité, environnement...) et en veillant à la conformité de la proposition pour élaborer des espaces inclusifs et adaptés à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap et aux normes environnementales en vigueur</p> <p>C.2.1.3 Schématiser les volumes principaux et les axes de circulation, sous forme de zones et plans, en respectant les mesures et rapports d'échelle et en détaillant les matières, couleurs, éclairages afin de concevoir l'avant-projet sommaire conforme aux souhaits du client</p> <p>C.2.1.4 Transposer et réorganiser les données schématiques, les plans et croquis, en un modèle architectural fiable, à l'aide de logiciels adaptés, afin de concevoir une maquette de l'espace à aménager</p>	<p>E2. Épreuve écrite et orale <i>compétences C2.1.1 à C2.3.2</i></p> <p>Mise en situation professionnelle (réelle ou simulée) de conception d'un avant-projet d'architecture d'intérieur pour un site réel</p>	<p>Cr2.1.1 La démarche créative est singulière, explicite et argumentée dans l'avant-projet sommaire. Elle mobilise au moins 2 techniques d'idéation différentes. Les références sont sourcées de façon exhaustive.</p> <p>Cr2.1.2 La prise en compte de l'accessibilité et des réglementations en vigueur est correctement mentionnée dans l'avant-projet sommaire et les règles sont appliquées avec pertinence.</p> <p>Cr2.1.3 Le dossier de l'avant-projet sommaire contient au moins 2 premières représentations 2D du projet. Sur les représentations 2D figurent au moins les rapports d'échelles, les matières, couleurs, éclairages choisis pour le projet. Les choix sont cohérents avec la demande client.</p> <p>Cr2.1.4 La maquette de l'espace 3D permet un premier aperçu du projet réaliste. Les choix opérés prennent en compte les réglementations environnementales et d'accessibilité. La maquette est réalisée en format numérique a minima.</p>
Activité 2.2 Réalisation de l'Avant-Projet Définitif du projet d'architecture d'intérieur (APD)	<p>C.2.2.1 Traduire les intentions conceptuelles en solutions techniques et spatiales réalisables et détailler les différentes variantes d'aménagement (mobiliers, matériaux, colorimétrie, éclairage...), en respectant la logique volumétrique, circulaire, de gestion des flux et de durabilité et en choisissant les propositions adaptées aux problématiques et à l'environnement du projet d'architecture d'intérieur</p> <p>C.2.2.2 Réaliser les représentations détaillées du projet d'architecture d'intérieur (plans, coupes, élévations, perspectives, maquettes numériques) à l'aide des outils de modélisation 2D et 3D (logiciels de CAO, DAO, de rendu photoréaliste...) et des outils numériques immersifs (réalité virtuelle ou augmentée...) pour faciliter la visualisation du projet par le client et les partenaires techniques</p> <p>C.2.2.3 Réaliser les visuels des aménagements en présentant les couleurs, matériaux, éclairages, mobiliers, en veillant à la cohérence des choix avec les impératifs techniques, fonctionnels et budgétaires afin de répondre à la commande du projet d'architecture d'intérieur</p> <p>C.2.2.4 Rédiger un document de synthèse reprenant l'ensemble des références des matériaux et produits, la notice descriptive et le chiffrage économique du projet de conception afin de finaliser l'avant-projet définitif (APD) et en vue de préparer le dossier de permis</p>	<p>À partir du cahier des charges et des premières esquisses du projet, le candidat produit des documents et supports professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'avant-projet sommaire - l'avant-projet définitif - les supports de présentation du projet <p>À l'oral, il présente ses recherches et analyses et il argumente ses choix.</p>	<p>Cr2.2.1 Le projet est communiqué avec des représentations d'espace adaptées à la demande client. Les différents volumes et axes de circulation sont correctement représentés. Les problématiques fonctionnelles, ergonomiques, techniques et esthétiques liées au projet sont traitées de façon efficace et répondent au besoin.</p> <p>Cr2.2.2 Les plans, coupes, élévations aux échelles sont cohérents sur le plan technique et précisent le projet. Les représentations produites proposées sont vérifiées et cohérentes entre elles.</p> <p>Cr2.2.3 Les éléments en 2D et 3D respectent les dimensions prévues et permettent une visibilité concrète de l'aménagement d'espace.</p> <p>Cr2.2.4 L'avant-projet définitif décrit les références des matériaux et des produits choisis avec leur chiffrage et formalise le projet proposé, en tenant compte des normes environnementales et d'accessibilité applicables.</p>
Activité 2.3 Présentation de l'avant-projet définitif d'architecture d'intérieur au client et validation	<p>C.2.3.1 Créer des supports de présentation visuelle et interactive adaptés à la communication client : planches graphiques, rendus 3D, maquette physique ou numérique, simulation digitale (vidéo, réalité augmentée, visite virtuelle...) pour soutenir l'avant-projet définitif (APD) auprès du client en lui permettant de se projeter dans le futur espace et pour valider le projet</p> <p>C.2.3.2 Argumenter les partis pris esthétiques, fonctionnels et techniques, en adoptant une posture de conseil, afin de recueillir l'approbation du client et son engagement contractuel et/ou d'ajuster la proposition dans une démarche responsable</p>		<p>Cr2.3.1 Les éléments de présentation sont diversifiés, cohérents et facilitent la compréhension de l'avant-projet définitif. Les supports valorisent l'aménagement proposé.</p> <p>Cr2.3.2 À l'oral, l'argumentation est précise, le vocabulaire est professionnel, les points forts du projet sont valorisés. La posture est professionnelle et à l'écoute du client.</p>

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 3 : Piloter l'exécution des travaux d'un projet d'architecture d'intérieur			
Activité 3.1 Préparation du chantier d'architecture d'intérieur - Réalisation du Projet de conception général (PCG) - Élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises-DCE	C3.1.1. Élaborer les pièces et dossiers techniques obligatoires reprenant avec précision les choix architecturaux, techniques et financiers du projet (plans détaillés, Cahier des Clauses Techniques Particulières- CCTP, Cerfa de déclaration préalable de travaux ou demande de permis de construire, Dossier de Consultation des Entreprises-DCE...), pour accompagner le client dans la réalisation des démarches administratives et permettre la consultation des entreprises, des prestataires et des artisans en vue de la réalisation du projet d'architecture d'intérieur C3.1.2 Établir un planning prévisionnel d'exécution des travaux en identifiant les différentes phases du chantier (préparation, gros œuvre, second œuvre, finitions), en intégrant les délais de fabrication et de livraison et en coordonnant les interventions nécessaires pour optimiser les enchaînements et garantir le respect des délais prévus C3.1.3 Construire le budget global du projet d'architecture d'intérieur à partir d'estimation des coûts par corps d'état en intégrant les frais annexes et des marges de sécurité, pour garantir la faisabilité financière du projet	E3. Épreuve écrite <i>compétences C3.1.1 à C3.3.3</i> Étude de cas (d'un cas réel ou fictif) sur l'exécution de travaux d'architecture d'intérieur	Cr3.1.1 La réglementation liée au projet d'architecture d'intérieur étudié est analysée puis appliquée. Les manques du dossier analysé sont correctement comblés et respectent les obligations réglementaires. Le Cerfa correspondant à la nature du projet est dûment complété. Les rubriques et pièces demandées sont identifiées et sélectionnées. Les pièces graphiques réalisées sont conformes aux exigences du dépôt de dossier. Les informations et pièces constitutives du dossier de consultation sont identifiées et renseignées avec rigueur et pertinence. Cr3.1.2 Les 4 phases principales (préparation, gros œuvre, second œuvre, finitions) sont présentes dans le calendrier de chantier présenté et correctement ordonnées. Le planning est présenté sous forme de Gantt ou tout autre outil lisible incluant des repères visuels précis. Les jalons sont clairement identifiables dans le planning. Cr3.1.3 L'ensemble des achats de prestations et de matériels et fournitures sont intégrés au budget de façon rigoureuse et exhaustive. Le budget prévoit une marge réaliste pour gérer les aléas du chantier.
Activité 3.2 Supervision du chantier d'architecture d'intérieur dans une démarche responsable - Management des équipes projet - Pilotage et suivi du chantier (planning, livrables, budget...) - Coordination des prestataires	C3.2.1 Encadrer les équipes projet pluridisciplinaires, en définissant les rôles et les lots affectés à chacun, en coordonnant les interventions et en animant des réunions de chantier régulières dans une démarche inclusive et responsable, pour respecter le planning et l'ordonnancement des compétences à mettre en œuvre (phasage du chantier) afin de garantir la fluidité entre les parties prenantes, la sécurité sur le chantier et de prévenir les conflits, les discriminations et retards C3.2.2 Diriger l'exécution des travaux sur le chantier en contrôlant la conformité des réalisations en cours, dans le respect du cahier des charges, du planning, des normes environnementales et de sécurité afin de superviser la bonne réalisation des différents lots du projet d'architecture d'intérieur C3.2.3 Réaliser le décompte financier et les bordereaux de paiement en validant les dépenses budgétaires des entreprises de travaux et des prestataires afin de maîtriser le budget du projet et de rendre compte au client de son avancement	À partir de documents réels issus d'un projet d'architecture d'intérieur, le candidat analyse et critique les documents du chantier fournis. En complément, il produit a minima : - la liste des tâches à effectuer, - le planning de chantier, - les documents relatifs au suivi et à la réception du chantier.	Cr3.2.1 Chaque profil de collaborateur mobilisé est sélectionné en fonction des compétences requises par le projet d'architecture d'intérieur. Les missions sont distribuées de manière explicite et pertinente entre les membres de l'équipe. Pour chaque mission attribuée, les tâches à accomplir sont précisément identifiées. Les réunions nécessaires au bon déroulement du chantier sont listées avec un ordre du jour adapté aux étapes du chantier. Cr3.2.2 Au moins 2 erreurs ou écarts (implantation, matériaux, sécurité...) sont identifiés dans le cas présenté. Et, chaque non-conformité est accompagnée d'une réponse concrète, adaptée, et techniquement réalisable. Le planning est révisé avec une justification cohérente (ajustement des tâches, gestion des retards). Cr3.2.3 Au moins 2 incohérences (quantité, prix, % avancement) sur les documents des entreprises, du cas présenté, sont repérées et corrigées. Un bordereau avec les montants HT/TTC, références des entreprises, numéro de situation ou facture est correctement rempli.
Activité 3.3 Réception du chantier d'architecture d'intérieur - Livraison du chantier - Assurance qualité	C3.3.1 Communiquer régulièrement sur l'avancement du projet auprès de toutes les parties prenantes afin de permettre les ajustements rapides et la validation partielle puis totale des travaux dans le respect des normes et procédures qualité en vigueur C3.3.2 Réaliser l'état des lieux des travaux finis en relevant les éléments non-conformes et les défauts éventuels (réserves) pour préparer la réception de chantier avec le client et prévenir les réclamations C3.3.3 Assurer la réception des travaux, en rédigeant le procès-verbal de livraison de chantier présentant l'état des lieux des travaux et les réserves émises, afin d'accompagner le client dans la levée des réserves dans les délais convenus et de valider la garantie de parfait achèvement (biennale, décennale)		Cr3.3.1 Un plan de communication est proposé incluant les jalons de communication importants ainsi que les interlocuteurs cibles et moyens de communication retenus en cohérence avec leur nature et fonction et le projet. Un compte rendu de la réunion de chantier est rédigé et diffusé à tous les intervenants concernés. Cr3.3.2 Les défauts (réserves) sont consignés de manière claire et exhaustive. Les actions pour permettre la levée des réserves sont correctement listées et conformes au cahier des charges. Cr3.3.3 Le procès-verbal de livraison est correctement rempli. Il est rigoureux, précis et détaillé et permet d'attester de la bonne fin des travaux et de lancer les garanties légales.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 4 : Développer et promouvoir son activité d'architecte d'intérieur			
Activité 4.1 Élaboration d'une stratégie de création et/ou développement d'entreprise en architecture d'intérieur	<p>C4.1.1 Identifier les opportunités de marché en observant les tendances du design et de l'architecture d'intérieur et en effectuant une analyse concurrentielle approfondie et prospective pour définir son identité professionnelle, son offre de prestations, son public cible et son positionnement afin de développer une vision stratégique pour son activité dans une approche responsable et inclusive</p> <p>C4.1.2 Définir le modèle économique (business plan) de son activité en détaillant l'offre de service, le public cible, les objectifs financiers, la stratégie commerciale et le plan de croissance afin de vérifier la viabilité de l'activité d'architecte d'intérieur et anticiper les risques</p> <p>C4.1.3 Appréhender les règles juridiques et fiscales applicables à la profession d'architecte d'intérieur pour définir la structure juridique et le statut de son activité et contracter les assurances professionnelles nécessaires en cohérence avec les objectifs de développement visés</p>	<p>E4. Épreuve écrite et orale <i>compétences C4.1.1 à C4.3.3</i></p> <p>Mise en situation professionnelle (réelle ou simulée) de projet de création d'entreprise d'architecture d'intérieur (fictif ou réel)</p> <p>Le candidat élabore et présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le business plan du projet d'entreprise, - les outils d'administration de son activité (modèle de contrat, indicateurs de suivi...). <p>À l'oral, il présente sa stratégie de développement et de communication et il argumente ses choix par ses études et ses analyses.</p>	<p>Cr4.1.1 Le positionnement et l'offre présentés sont cohérents et réalistes avec l'analyse conduite. Au moins 3 tendances de design ou d'architecture d'intérieur actuelles ont été identifiées et documentées. Un benchmark analyse 3 offres de service/prestations similaires en lien avec le positionnement choisi et vient appuyer le projet proposé.</p> <p>Cr4.1.2 Le modèle économique de l'activité est précis, détaillé, chiffré, sourcé et crédible. Les objectifs à 5 ans sont réalistes.</p> <p>Cr4.1.3 Le statut choisi est justifié et cohérent avec le projet d'activité défini. Il est conforme avec la législation en vigueur. Les démarches réglementaires nécessaires sont correctement listées ou réalisées.</p>
Activité 4.2 Développement d'une stratégie de communication en architecture d'intérieur	<p>C4.2.1 Définir une stratégie de communication en utilisant les canaux de communication professionnels et/ou grand public appropriés pour atteindre sa cible clients dans le respect du RGPD</p> <p>C4.2.2 Mobiliser les réseaux sociaux en publiant des contenus digitaux visuels et rédactionnels attractifs (photos, vidéos, croquis, avant/après, textes descriptifs...) et en interagissant avec sa communauté, afin de valoriser son activité d'architecte d'intérieur et générer de la notoriété</p> <p>C4.2.3 Développer son réseau professionnel en structurant ses relations avec les syndicats professionnels, les organisations sectorielles, les prestataires et fournisseurs potentiels pour développer sa visibilité et engager des partenariats fructueux (participation à des concours, appels d'offres...)</p>		<p>Cr4.2.1 Les réseaux sociaux identifiés sont justifiés et en adéquation avec la cible et les objectifs de communication.</p> <p>Cr4.2.2 Les contenus visuels et rédactionnels (au moins 2) proposés pour publication sur les réseaux sociaux sont pertinents, efficaces pour la cible visée. Un plan d'action (nombres de publications à faire par semaine, suivi des échanges avec la communauté, etc.) est défini et cohérent avec les objectifs fixés.</p> <p>Cr4.2.3 Les réseaux de partenariats envisagés sont identifiés et en adéquation avec le projet de développement. Les modalités de constitution du réseau sont décrites et cohérentes.</p>
Activité 4.3 Administration d'une activité d'architecture d'intérieur	<p>C4.3.1 Rédiger un document contractuel, en détaillant l'ensemble des obligations réciproques, afin de faire valider la prestation d'architecture d'intérieur dans un cadre légal et le respect des normes fiscales, sociales et environnementales</p> <p>C4.3.2 Définir des indicateurs de suivi de son activité d'architecture d'intérieur, en analysant les actions réalisées, les budgets engagés et les prestataires mobilisés, afin de suivre son activité et d'apporter les actions correctives nécessaires</p> <p>C4.3.3 Procéder aux déclarations sociales et fiscales obligatoires en respectant les règles comptables, fiscales et sociales applicables à la profession d'architecte d'intérieur selon son statut d'exercice</p>		<p>Cr4.3.1 Le modèle de contrat élaboré respecte les obligations de l'architecte d'intérieur (parties contractantes, désignation de l'objet, de la mission, prix, délai, assurance décennale, responsabilité civile professionnelle...), celles-ci sont décrites avec précision.</p> <p>Cr4.3.2 Les indicateurs de suivi d'activités sont définis avec pertinence. Les outils de suivi proposés sont efficaces et permettent à minima le suivi budgétaire.</p> <p>Cr4.3.3 Les déclarations sociales et fiscales obligatoires sont correctement identifiées en fonction du statut choisi. Les échéances sont maîtrisées.</p>